



Le 11 septembre 2017

## Portes ouvertes dans les Maisons de services au public



**Du 18 au 23 septembre**, les Maisons de services au public feront portes ouvertes. Objectif : mieux faire connaître la diversité des services proposés dans ces espaces mutualisés.

En effet, les Maisons de services au public offrent aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité et de proximité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Pour découvrir l'ensemble des initiatives locales prévues pour la semaine (conférences, ateliers thématiques, rencontres avec les opérateurs partenaires...), rendez-vous sur le site <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/la-semaine-portes-ouvertes-des-maisons>.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires, qui coordonne le développement des MSAP et le groupe La Poste, qui porte 500 Maisons sur les 1 150 que compte le réseau sur l'ensemble du territoire, soutiennent pleinement ces initiatives locales de mutualisation de services au plus proche des usagers.

- Pour plus d'informations sur les Maisons de services au public : [www.cget.gouv.fr/dossiers/maisons-de-services-public](http://www.cget.gouv.fr/dossiers/maisons-de-services-public)
- Pour en savoir plus sur les services délivrés en Maison de services au public : [www.maisondeservicesaupublic.fr/rubriques/sur-le-terrain](http://www.maisondeservicesaupublic.fr/rubriques/sur-le-terrain)

**De l'information simple à l'accompagnement des usagers sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public** délivrent une offre de proximité complémentaire à l'offre des grands opérateurs de services publics. Chacune d'entre elles délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés, notamment avec les acteurs locaux. Les Maisons de services au public sont, principalement implantées dans les zones de faible densité et les espaces péri-urbains.

Les sept principaux opérateurs nationaux sont partenaires du programme national : Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse nationale d'Allocations Familiales (CNAF), La Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), La Poste, GRDF.

Pour en savoir plus : <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-33-cget-02-2017.pdf>

### CONTACT PRESSE

Marie-Pierre RAMOS

Tél. : 01 85 58 60 53 - [marie-pierre.ramos@cget.gouv.fr](mailto:marie-pierre.ramos@cget.gouv.fr)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)